

**MISE EN LIGNE LE 22-12-2022**

**AVENANT AU CONTRAT DE CESSION N° 22.585 DE DROIT D'EXPLOITATION  
D'UN SPECTACLE DU 09/08/2022 CONCLU AVEC LA COMPAGNIE DECULOTTEE  
POUR UN SPECTACLE INTITULÉ **Le dernier voyage d'Amelia**  
LE 09/03/2023 SALLE JEAN GABIN**

DCULT N° 22.878

**ENTRE : La Cie Déculottée**

Adresse : 1 place du 8 mai 1945, 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Téléphone : 06 33 74 74 10

Mail : ciedeculotte@gmail.com

Siret : 903 192 391 00014

Code APE : 90.01Z – Arts du spectacle vivant

Licence d'entrepreneur de spectacle : 2-PLATESV-D-2021-005565

Association non assujettie à la TVA

Représentée par Mme Nadia GHANI en sa qualité de présidente,

Ci-après désigné « le PRODUCTEUR », d'une part,

**ET : La Ville de Royan**

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013 Code

APE : 751 A

Licence n° : 1-PLATESV-D-2021-005035 ; 2-PLATESV-D-2021-005038 ; 3-PLATESV-D-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désigné « l'ORGANISATEUR », d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant :

**« Le dernier voyage d'Amelia »**

pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa préparation et à sa représentation.

L'Organisateur soussigné dispose et certifie s'être assuré de la disponibilité d'un lieu de représentation.

**CECI EXPOSÉ, ET ÉTANT ENTENDU QUE LE PRODUCTEUR NE POURRA PAS HONORER LA REPRÉSENTATION À LA DATE PRÉVUE DU MARDI 7 MARS 2023, VOICI CI-APRÈS LES MODIFICATIONS :**

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

**MISE EN LIGNE LE 22-12-2022**

Le Producteur s'engage à donner une représentation du spectacle :

DATE : Le jeudi 09 mars 2023

HORAIRE : 10h30 et 14h30

Lieu : Salle de spectacle Jean GABIN - 112 rue Gambetta - 17200 Royan

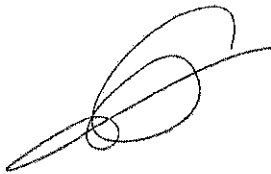
Toutes les autres clauses et articles du contrat initial qui ne sont pas explicitement visées dans ce présent avenant demeurent inchangées.

Fait en QUATRE exemplaires à Aigrefeuille d'Aunis, le 13/12/2022.

**Le Producteur,**

Madame Nadia GHANI,  
Présidente de la Cie Déculottée

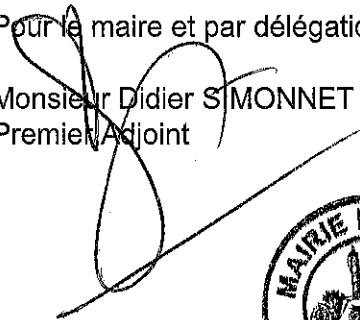
*Lu et approuvé.*



**L'Organisateur,**

Pour le maire et par délégation,

Monsieur Didier SIMONNET  
Premier Adjoint



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2022